



Atelier sur l'intégrité dans les marchés publics
16 et 17 novembre 2017

**Bonnes pratiques en matière de
transparence et de promotion de
l'intégrité dans les marchés publics**

**DIRECTION
DES ROUTES**

Mohammed BENKHEDDA
Chef de la Division Planification et Programmation
benkhedda.m@mtpnet.gov.ma

17/11/2017

Introduction

- La passation et l'exécution des marchés publics sont régies par les textes réglementaires qui doivent être respectés par tous les maître d'ouvrage (Décret des marchés publics et les CCAGs);
- Concernant les projets routiers, La Direction des Routes a mis en place des mécanismes de contrôle interne permettant de renforcer les valeurs de transparence et de bonne gestion, notamment en matière de :
 - gouvernance;
 - programmation;
 - lancement des appels d'offres;
 - approbation des actes liés aux marchés;
 - traitement des réclamations.

Le pilotage des projets

BONNE GOUVERNANCE ET APPROCHE PARTICIPATIVE



- Organisation :
 - Seuils d'approbation
 - SPEE et CERET au niveau DRETLE
 - SGP et INFRA au niveau DPETLE
- Réunions de coordination biannuelles avec les DRETLE/DPETLE;
- Circulaires sur les avenants, l'augmentation dans la masse des travaux et la sous- traitance.
- Visites des responsables centraux aux chantiers;
- Niveau de contrôle adapté à l'ampleur des projets (PAQ type 1, 2 et 3, contrôle topographique, assistance technique);
- Laboratoire propre de l'Administration (CNER);
- Formation sur la passation des marchés (METLE).

La programmation

AFFECTER LES FONDS PUBLICS AUX USAGES POUR LESQUELS ILS SONT PRÉVUS



- Etablissement du plan d'action quinquennal;
- Etablissement du plan d'action annuel;
- Communication des résultats des appels d'offres avant la délégation des crédits;
- Rationalisation de délégation de crédits CP et CE;
- Obligation de mandatements mensuels quelque soit l'avancement des travaux;
- Mouvement de crédits de paiements non utilisés par les DPETLE pour le paiement des décomptes provisoires en instance de mandatement.

Les appels d'offres

MISE EN CONCURRENCE EQUITABLE



- Mise en place de CPS types;
- Etablissement de RC types qui contient des offres techniques bien définies pour les grands projets;
- Assistance des DPETLE dans les séances d'ouverture des plis pour les projets supérieurs à 30 MDH;
- Vérification de l'approbation des études et des DAO avant le lancement des appels d'offres;
- Système de qualification et classification des entreprises fiable → On demande plus de dossier technique → équité entre les concurrents.

L'approbation des marchés

CIRCUIT D'APPROBATION BIEN DEFINI



- Diffusion de la note circulaire de Monsieur le Ministre qui exige la validation de tous les actes liés aux marchés par les différents intervenants, notamment les DRETLE et le Directeur des Routes;
- Etablissement et diffusion d'un guide des procédures relatif au circuit d'approbation des actes liés aux marchés;
- Définition d'un système de contrôle interne : Check-lists, rapports de présentation, examens technique et administratif par les divisions concernées, rapports d'achèvement des travaux.

Le traitement des réclamations

TRAITEMENT EFFICACE DES RECLAMATIONS DES ENTREPRISES



- Création des commissions centrales et régionales de liquidation des marchés et traitement des réclamations;
- Déclenchement de missions d'audit en cas de constatation de dysfonctionnements.

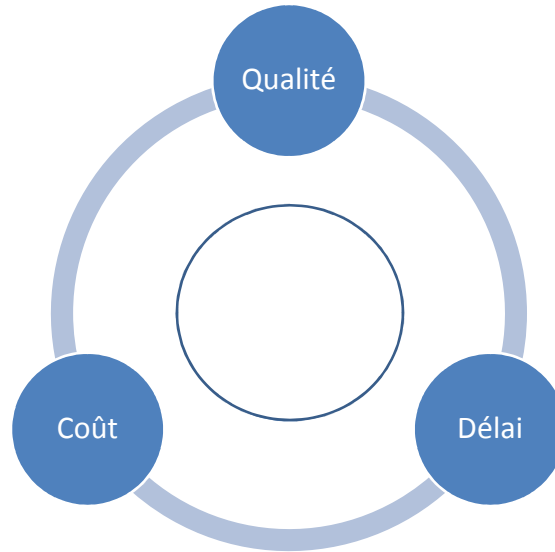
Le système d'information

SYSTÈME D'INFORMATION FIABLE

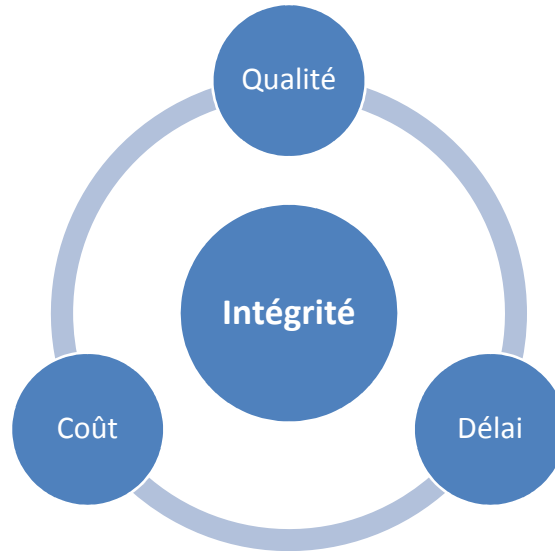


- Mise en place de deux systèmes d'information inter-communicants :
 - Le Système de Gestion Intégré des Achats (tous les programmes du Ministère);
 - Le Système de Gestion et Suivi des Projets Routiers.

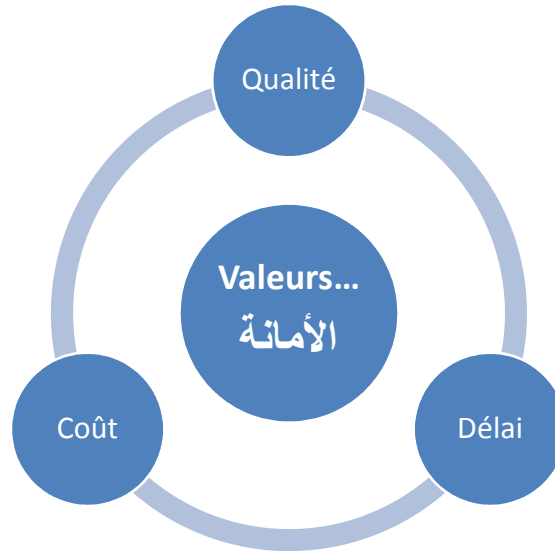
L'incontournable Triptyque



L'incontournable Triptyque



L'incontournable Triptyque



Bonnes pratiques en matière de transparence et de promotion de l'intégrité dans les marchés publics

Je vous remercie

benkhedda.m@mtpnet.gov.ma